

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00335

Numéro SIREN : 507 587 368

Nom ou dénomination : Y.L. AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2019 sous le numéro de dépôt 678

Greffe du tribunal de commerce de CHALON-SUR-SAÔNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 21/02/2019

Numéro de dépôt : 2019/678

Déposant :

Nom/dénomination : Y.L. AUDIT

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique

N° SIREN : 507 587 368

N° gestion : 2008 B 00335



Expertise Comptable
Commissariat aux comptes

Y.L.AUDIT

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 500 €

Siège social : 10 rue du Puits Bréchet

71640 GIVRY

507 587 368 RCS CHALON SUR SAONE

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2018

10E, rue du Puits Bréchet - 71640 GIVRY
Tél. 06 80 24 04 04
E-mail : yllobell@agmaudit.com

EURL d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 1 500 € - RCS Chalon sur Saône : 507 587 368
Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne - Franche-Comté
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de Dijon



A handwritten signature in black ink, likely belonging to a representative of the company.

EURL Y.L.AUDIT

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles	4 425	3 820	605	968
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	627 242		627 242	627 242
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	631 667	3 820	627 846	628 210
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	10 177		10 177	7 991
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	13 862		13 862	8 788
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance	2 484		2 484	2 297
TOTAL ACTIF CIRCULANT	26 523		26 523	19 076
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	658 190	3 820	654 369	647 286

EURL Y.L.AUDIT

Bilan

	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 500	1 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	150	150
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	445 500	405 543
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	39 559	39 957
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	486 710	447 150
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	19 927	36 515
<i>Découverts et concours bancaires</i>	16 603	27 193
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	36 529	63 708
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	406	59 852
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 504	41 036
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>	22 000	
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	919	2 085
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	4 537	4 784
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	9 698	14 105
Dettes fiscales et sociales	37 154	20 974
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27 066	14 565
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	167 660	200 135
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	654 369	647 286

EURL Y.L.AUDIT

 Compte de résultat

	du 01/09/17 au 31/08/18. 12 mois	du 01/09/16 au 31/08/17. 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	316 869	306 017
Autres produits	4	2
Total	316 873	306 019
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	49 864	58 811
Total	49 864	58 811
MARGE SUR M/SES & MAT	267 010	247 209
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	307	379
Salaires et Traitements	120 350	107 000
Charges sociales	95 066	83 386
Amortissements et provisions	363	363
Autres charges	2	3
Total	216 089	191 131
RESULTAT D'EXPLOITATION	50 921	56 077
Charges financières	2 110	5 307
Résultat financier	-2 110	-5 307
RESULTAT COURANT	48 810	50 770
Charges exceptionnelles		585
Résultat exceptionnel		-585
Impôts sur les bénéfices	9 251	10 228
RESULTAT DE L'EXERCICE	39 559	39 957

ANNEXES



[Signature]

EURL Y.L.AUDIT **Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : EURL Y.L.AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 654 369 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 39 559 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

EURL Y.L.AUDIT **Règles et méthodes comptables****Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

EURL Y.L.AUDIT

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 907			2 907
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 518			1 518
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 425			4 425
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	627 242			627 242
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	627 242			627 242
ACTIF IMMOBILISE	631 667			631 667

EURL Y.L.AUDIT

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %) SAS AGM AUDIT LEGAL 71380 SAINT MARCEL	46 500	51 358	99,96	31 061
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %) - Participations (détenues entre 10 et 50%) - Autres filiales françaises - Autres filiales étrangères - Autres participations françai - Autres participations étrangè	627 242	627 242			

EURL Y.L.AUDIT

 Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 939	363		2 303
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 518			1 518
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 457	363		3 820
ACTIF IMMOBILISE	3 457	363		3 820

EURL Y.L.AUDIT **Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 26 523 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	10 177	10 177	
Autres	13 862	13 862	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 484	2 484	
Total	26 523	26 523	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 1 500,00 Euro décomposé en 150 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

EURL Y.L.AUDIT **Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 167 660 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	16 603	16 603		
- à plus de 1 an à l'origine	19 927	17 041	2 885	
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 504	66 504		
Dettes fiscales et sociales	37 154	37 154		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	27 473	27 473		
Produits constatés d'avance				
Total	167 660	164 774	2 885	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	16 588			
(**) Dont envers les associés	406			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 406 Euro.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	41 280
Charges sociales - charges à payer	22 000
Etat - autres charges à payer	9 698
Clients - Avoirs à établir	12 000
Total	84 978

EURL Y.L.AUDIT **Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 484		
Total	2 484		

EURL Y.L.AUDIT

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 13 384 Euro.

Page 40

Y.L.AUDIT

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 500 €
Siège social : 10 E rue du Puits Bréchet
71640 GIVRY
507 587 368 RCS CHALON SUR SAONE

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 21 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt et un décembre, à dix-huit heures,

Monsieur Yves LLOBELL associé unique de la société-Y.L.AUDIT, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2018 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2018,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Avenant à la convention d'animation,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé comprennent des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 2 385 €.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018, s'élevant à 39 559 €, de la manière suivante :

- En totalité au compte Autres Réserves : 39 559.00 €



[Signature]

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article, conclues au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, sont portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique décide la mise en place d'un avenant à la convention d'animation entre les sociétés AGM AUDIT LEGAL et YL AUDIT concernant la rémunération mensuelle qui passera à 21 000 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2018. L'avenant à la convention d'animation est joint en annexe.

CINQUIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.



L'associé unique

Y.L.AUDIT

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 500 €

Siège social : 10 E rue du Puits Bréchet

71640 GIVRY

507 587 368 RCS CHALON SUR SAONE

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 21 DECEMBRE 2018

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018, s'élevant à 39 559 €, de la manière suivante :

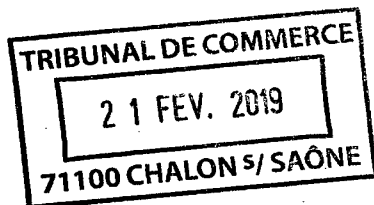
- En totalité au compte Autres Réserves : 39 559.00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.



Certifié conforme
La Gérance



Greffes du Tribunal de Commerce
4 rue Emiland Menand

71100 CHALON SUR SAONE

Givry, le 18 février 2019

Objet : SARL Y.L. AUDIT
N. Réf. : YVL/NDO

Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt et concernant la société sous références, les documents suivants:

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 août 2018,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le coût de ce dépôt sous forme d'un chèque de 45,63 € en règlement de cette formalité. Nous vous remercions de nous transmettre, à notre cabinet, le récépissé de dépôt ainsi que la facture acquittée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.



Yves LLOBELL
YL AUDIT

10E, rue du Puits Bréchet - 71640 GIVRY
Tél. 06 80 24 04 04
E-mail : yllobell@agmaudit.com

EURL d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 1 500 € - RCS Chalon sur Saône : 507 587 368
Inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne - Franche-Comté
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de Dijon